



Préfecture de Seine-Maritime

## Commune de MONT-SAINT-AIGNAN

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2009-270

du

29 mars 2009

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit BV Cailly-Aubette-Robec		29 décembre 2008		Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)

Les documents de référence sont :

Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec, prescrit en 2008

Consultable sur internet

Consultable en mairie

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

date

aléas

Les documents de référence sont :

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

#### 5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

#### 6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

07 octobre 1988

06 décembre 1994

13 mars 1998

01 juillet 1997

#### 7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

**8. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**Périmètre d'étude du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec, prescrit en 2008****Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec, prescrit en 2008****9. Description des phénomènes d'inondation**

Située dans le bassin versant du Cailly de l'Aubette et du Robec, la commune de Mont-Saint-Aignan est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.